Image not found or type unknown

Emploi saisonnier sur 2 CDD et possibilité de démission ?

Par **Tacite**, le **16/07/2012** à **14:26**

Bonjour à tous !!

Je me permet d'écrire ce message afin de vous poser une question concernant ma situation.

Voila je suis actuellement embauché en tant que travailleur saisonnier sur les 2 mois d'été. Sachant que mon employeur m'a fait signer 2 CDD (un pour le mois de juillet et un pour le mois d'août)

Or ce travail se passe assez mal, du fait notamment d'un harcèlement moral ayant pour "but" d'augmenter ma productivité, et de quelques problèmes de santé de ma part (qui rendent parfois mon investissement compliqué il faut bien l'avouer).

De ce fait j'aurai vraiment aimé pouvoir démissionner pour mon CDD du mois d'août. Seulement je ne suis pas sur qu'il y ai encore une période d'essai pour mon 2ème CDD et donc que je puisse vraiment démissionner ...

Si quelqu'un a une réponse à m'apporter je le remercie par avance !

Par **P.M.**, le **16/07/2012** à **16:00**

Bonjour,
La démission d'un CDD n'existe pas et on pourrait considérer que la conclusion du second constitue un engagement, sachant que la période d'essai, s'il y en a une doit y être prévue, laquelle ne se justifierait pas a priori si c'est pour le même poste de travail...
Mais justement si c'est pour le même poste de travail, la conclusion de deux CDD pour la même saison serait normalement illégale, ce qui vous permettrait d'y renoncer...
Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés